



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Claude DARCIAUX	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Nicolas BOURNY	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Gilles TRAHARD	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Université de Bourgogne - Divers Colloques - Demande de subvention 2011

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Bourgogne, UniversCités, approuvée par le Conseil de Communauté le 25 juin 2009, le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'engagent à poursuivre le soutien aux colloques, organisés et validés par l'Université. Un budget de **30 000 €** est prévu à cet effet.

Plusieurs demandes de subvention ont été répertoriées :

✓ Le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI) organise un colloque «L'adoption internationale L'encadrement juridique d'une institution en mutation » sur deux jours fin novembre 2011.

L'objectif de ce colloque est de présenter les évolutions récentes en matière d'adoption internationale et d'esquisser ce que pourrait être le cadre juridique de demain. Divers professionnels tels que les services d'adoption des Conseils généraux, organismes autorisés en vue de l'adoption, avocats, magistrats, représentants institutionnels,... seront conviés à ce colloque international.

Le montant de la subvention demandée est de **3 000 €** (coût total TTC de l'opération :**30 000 €**).

✓ Le laboratoire CREDESPO de l'Université de Bourgogne a organisé un colloque « Les droits des grands-parents : une autre dépendance ? » le 7 octobre 2011. L'objectif de ce colloque est de faire le point sur les droits des grands-parents envers leurs petits-enfants, en particulier, en matière de filiation, d'éducation, d'aliments ou encore de successions et libéralités et sera également l'occasion de questionner l'avenir des droits des grands-parents notamment sous l'angle d'une réforme des règles de procédure et sous l'influence de la convention européenne des droits de l'homme.

Le montant de la subvention demandée est de **2 000 €** (coût total TTC de l'opération : **13 100 €**).

En application de cette convention et au vu des budgets prévisionnels communiqués, il est proposé d'accorder à l'Université de Bourgogne, une participation financière de 5 000 €, pour l'organisation des divers colloques.

Vu l'avis de la commission ,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne, une subvention de 5 000 € pour l'organisation de divers colloques ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.